

## **COMMUNE DE MONTREUX**

**Séance du 03 mars 2010**

**Président : M. Pierre-André SPAHN**  
**Secrétaire : Mme Françoise JORDAN**  
**Scrutateurs : Mme Marcelle BRUECHER**  
**M. Jean-François GAILLOUD**  
**Huissier : M. André DELATENA**

---

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués,  
ce mercredi 03 mars 2010  
à 20 h. 00  
en le Montreux Music & Convention Center  
2m2c  
Grand'Rue 95 à Montreux  
Salles B376, B377 et B378, niveau B3

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2010.
2. Prestation de serment d'une conseillère ou un conseiller, en remplacement de :
  - 2.1. Mme Antoinette Groux (soc), démissionnaire ;
3. Communications du Bureau, notamment sur la composition des commissions :
  - 3.1. postulat de Mme Jacqueline Pellet « Pour une politique volontariste de l'accueil parascolaire (particulièrement de midi) aussi pour les écoliers des hauts de la commune » ;
  - 3.2. postulat de Mme Claire-Lise Gudet « Par souci de cohérence et par respect pour les générations futures, interdisons l'utilisation du domaine public, du patrimoine administratif, du patrimoine financier ainsi que de ce qui peut y être assimilé pour l'installation d'antennes de téléphonie mobile » ;
  - 3.3. postulat de M. Christophe Privet « Pour une informatique performante, aux services de notre administration et de nos concitoyens ».

4. Correspondance.
5. Communication de la Municipalité.
6. Motions, postulats et interpellations déposés.
7. Rapports des commissions :
  - 7.1. chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la proposition de M. Daniel Manizini de modification du règlement communal visant à interdire à la municipalité toute possibilité de financement de campagne de propagande en relation avec des votations populaires (rapp. : M. Franco Meichtry) ;
  - 7.2. sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 735'000.00 pour couvrir les frais liés à la démolition et à la reconstruction du trottoir en estacade, situé à proximité du carrefour avec les avenues du Doyen-Bridel et du Midi (01/2010) (rapp. : M. Patrick Aubort).
8. Préavis de la Municipalité :
  - 8.1. sur l'octroi d'un crédit d'apurement de Fr. 599'000,- en complément au rapport-préavis No 31/2005 et au préavis No 28/2006, pour couvrir les frais liés à la requalification de l'espace public de la rue du Pont, des rues de la Gare et Industrielle (partiellement), la rénovation des infrastructures souterraines des collecteurs, de l'éclairage public, des services industriels et l'aménagement d'une place de stationnement à la ruelle de la Baye (02/2010).
9. Développement de la motion et des postulats suivants :
  - 9.1. motion de M. Domenico Silleri à *considérer comme un postulat* demandant à la Municipalité d'introduire la gratuité des transports VMCV aux retraité(e)s AVS habitant la Commune de Montreux ;
  - 9.2. postulat de Mme Alain Imhof demandant de renseigner le Conseil communal sur les mesures permettant de garantir à la population l'utilisation de la piscine du Casino, au vu notamment de la participation importante de la Commune au capital de la société exploitant le Casino.
10. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité.
11. Autres objets s'il y a lieu.

---

M. le Président salue tout d'abord la Municipalité, le secrétaire Municipal, notre secrétaire, les membres du bureau, le public et les représentants de la presse qu'il remercie de leur présence ainsi que de relater nos débats avec exactitude et intégrité.

**Présences** : 78 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Ont fait excuser leur absence :**

MM. Alain Feissli, Conseiller municipal et M. Pierre Salvi, Syndic, qui nous rejoindra en cours de soirée.

M. Jean-Claude Doriot ;

Mmes Coralie Dumoulin, Monia Ferreira, Claire-Lise Gudet, Christel Stadelmann, MM. Stéphane Barbey, Julien Chevalley, Jean-Marc Forclaz, Emmanuel Gétaz, Nicolas Gudet, Jean-Bernard Kammer, Jacques Lecoultre, Aurelio Mastropaolo, Heinz Schoeneich, Philippe Sonnard, Jean-Michel Talon, Gilbert Tille, Enzo Verme, Caleb Walther, Michel Zulauf.

**N'ont pas fait excuser leur absence :**

MM. Thierry Cantarini, Alain Hiltmann, Christian Mathez.

L'assemblée a été valablement convoquée, conformément à l'article 64 du règlement de notre Conseil. L'ordre du jour qui nous est soumis respecte également le règlement.

L'ordre du jour est ensuite accepté tel que présenté.

M. le Président déclare la séance ouverte.

Il remercie les membres de l'assemblée de respecter les règles de la bien séance et du respect dans le cadre de nos débats et implore la bénédiction de Dieu sur nos travaux.

Conformément à l'article 39 de notre règlement, ce dernier ainsi que le budget 2010 sont à disposition.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JANVIER 2010**

La discussion est ouverte.

Les corrections suivantes sont demandées.

Page 7, fin du 2<sup>ème</sup>§, ajouter à fin : « (..) **aussi** et non pas « ainsi » la gratuité du bus. » (M. Olivier Blanc)

Page 23, 4<sup>ème</sup> avant-dernier paragraphe, M. Lionel Winkler ne parlait pas topographiquement de « boulet » mais bien de « **goulet** ».

Page 22, 1<sup>er</sup> §, Il faut lire M. **Patrick** Aubort et non Jean- François ».

Page 17, M. Eric Walther, parlait de la convention **intercommunale** et non pas intercantonale au sujet des terrains de football.

La parole n'est plus demandée.

Tel que modifié, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie votre secrétaire.

## **2. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLERE OU UN CONSEILLER, EN REMPLACEMENT DE :**

### **2.1. Mme Antoinette Groux (soc), démissionnaire**

Au cours de sa séance du jour à 19h30, les membres du Bureau ont proclamé élu M. Felice Calvo (soc) en remplacement de Mme Antoinette Groux (soc), démissionnaire, conformément à l'art. 67 LEDP.

M. Calvo est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

## **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION DES COMMISSIONS :**

### **3.1. postulat de Mme Jacqueline Pellet « Pour une politique volontariste de l'accueil parascolaire (particulièrement de midi) aussi pour les écoliers des hauts de la commune »**

La commission suivante examinera ce postulat :

Présidence des Verts : M. Christian Allenbach ;

Membres : Mmes Jacqueline Pellet, Prisca Gaillet, Georgette Morisod, Julianne Baumann, Marie-Claire Fauconnier, MM. Yanick Hess, Emmanuel Gétaz, Rolf Gosewinkel.

### **3.2. postulat de Mme Claire-Lise Gudet « Par souci de cohérence et par respect pour les générations futures, interdisons l'utilisation du domaine public, du patrimoine administratif, du patrimoine financier ainsi que de ce qui peut y être assimilé pour l'installation d'antennes de téléphonie mobile »**

La commission suivante examinera ce postulat :

Présidence UDC : M. Salvatore Giannone ;

Membres : Mme Claire-Lise Gudet, MM. José Jorge, Daniel Manzini, Domenico Silleri, Michel Granato, Charles Meichtry, Rudolf Thomann, Caleb Walther.

### **3.3. postulat de M. Christophe Privet « Pour une informatique performante, aux services de notre administration et de nos concitoyens »**

La commission suivante examinera ce postulat :

Présidence ML : M. Christophe Privet ;

Membres : MM. André Groux, Anthony Huys, Jean-Jacques Kiala, Patrick Grognuz, Jean-Richard Bays, Yves Cornaro, Ludwig Lemmenmeier, Franco Meichtry.

## **4. CORRESPONDANCE**

M. le Président a reçu le courrier suivant :

- Lettre de M. Alain Feissli, Conseiller municipal, s'excusant pour cette séance.
- Pétition émanant de M. Giovanni Forlano forte de 500 signatures demandant la gratuité de l'abonnement général aux VMCV pour les citoyens ayant atteint ou dépassé l'âge de la retraite.

Une commission sera nommée lors de notre prochaine séance et examinera cette pétition ainsi que le postulat de M. Domenico Silleri traitant du même sujet.

- Lettre de la Municipalité adressée à M. Jean-Claude Doriot dont M. le Président donne lecture. (annexe au PV).

## **5. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE**

Les membres du Conseil ont reçu les communications suivantes :

### **5.1. relative à la largeur du trottoir devant le No 31 de l'avenue de Belmont à Montreux**

Le Conseil prend acte de cette communication.

## **6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DEPOSES**

Deux motions, quatre postulats et huit interpellations ont été déposées sur le bureau de M. le Président.

Les motions s'intitulent :

- a) « Pour plus de transparence de la part de nos élus communaux, fixons des règles plus précises sur les déclarations des intérêts de ces derniers. » M. Alexandre Staeger.
- b) « Pour rétablir la sécurité à Montreux » M. Olivier Mark.

Les titres des postulats sont les suivants :

- a) « En cas d'arrêt des activités de l'abattoir intercommunal, comment Montreux pourrait contribuer à réaffecter les installations et valoriser le quartier concerné ? » M. Olivier Mark ;

- b) « Sauver et dynamiser le marché de Montreux, institution plus que centenaire et par là même, favoriser les producteurs et artisans régionaux » M. Maximilien Graf ;
- c) « Améliorer la visibilité et les endroits sur notre Commune » M. Salvatore Giannone ;
- d) « Etudier la possibilité de construire une patinoire sur le territoire de la Commune de Montreux » M. Jean-Pierre Buholzer.

## **7. RAPPORTS DES COMMISSIONS :**

### **7.1. chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la proposition de M. Daniel Manzini de modification du règlement communal visant à interdire à la municipalité toute possibilité de financement de campagne de propagande en relation avec des votations populaires (rapp. : M. Franco Meichtry)**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Olivier Blanc a été gêné que la Commune participe au financement de la campagne contre la Police unique, même si l'objet est d'importance. Sur la forme, il a cependant de la peine à suivre la position de la commission. Il note tout d'abord que M. Manzini n'a pas déposé un projet de règlement donc sa proposition s'apparente plutôt à une motion.

M. Blanc, s'il a bien compris le sens du rapport, constate que la commission souhaite un rapport indiquant les bases juridiques pour le financement des campagnes et également savoir quel règlement il faudrait modifier pour viser le but à atteindre pour M. Manzini. Dans ce cas, la commission aurait dû transformer cette proposition en postulat. Une telle transformation paraîtrait raisonnable. Une fois que nous aurons ces informations, le Conseil disposera de tous les éléments pour prendre une décision fondée.

M. Blanc invite donc le Conseil à transformer cette proposition en postulat.

M. Alexandre Staeger précise que sur le fond, les membres du groupe Montreux Libre soutiendront la prise en considération de cet objet. En effet, ils estiment que les Conseillers communaux ainsi que les citoyens montreusiens doivent être renseignés de manière claire sur les conditions de financement des campagnes de votations et c'est ainsi qu'ils entendent la proposition de M. Manzini.

En fin de compte le rapport ne fait que de souligner un certain nombre de questions auxquelles il conviendrait de répondre par le biais d'un rapport municipal, comme le ferait un postulat.

M. Staeger en vient alors tout naturellement à la question de la forme : - Qu'est-ce qu'une proposition, non prévue par le règlement de notre Conseil ni d'ailleurs par la loi sur les communes. Autrement dit un « OVNI » politique.

M. Staeger comprend bien l'embarras de chacun quant à cet objet d'autant plus que de l'accepter de manière peu règlementaire poserait problème. Il serait donc judicieux, comme l'a proposé M. Blanc, d'interpréter cette proposition comme étant un postulat.

M. Daniel Manzini demande tout d'abord que son nom soit corrigé dans l'ordre du jour. Ceci mis à part, il n'est pas gêné que sa proposition soit transformée en postulat. Par contre, lors de la séance de commission, il n'y avait ni document ni réponses aux questions posées. La commission a donc simplement mis par écrit les questions qu'elle souhaitait pour en obtenir les réponses.

M. Manzini invite le Conseil à transformer cette proposition en postulat et d'en accepter la prise en considération.

La parole n'est plus demandée.

M. Franco Meichtry, Président de la commission, donne lecture de conclusions.

**Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins une voix contraire :**

de prendre en considération le postulat de M. Daniel Manzini de modification du règlement communal visant à interdire à la municipalité toute possibilité de financement de campagne de propagande en relation avec des votations populaires.

**7.2. sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 735'000.00 pour couvrir les frais liés à la démolition et à la reconstruction du trottoir en estacade, situé à proximité du carrefour avec les avenues du Doyen-Bridel et du Midi (01/2010) (rapp. : M. Patrick Aubort)**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La parole n'est pas demandée.

M. Patrick Aubort, Président de la commission, donne lecture des conclusions.

**Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins une abstention :**

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de démolition et de reconstruction du trottoir en estacade, situé à proximité du carrefour avec les avenues du Doyen-Bridel et du Midi ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 735'000.00 TTC au maximum ;
3. de couvrir ce montant par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'amortir cet investissement par les comptes de fonctionnement sur une période de 30 ans au maximum ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette opération.

## 8. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE :

**8.1. sur l'octroi d'un crédit d'apurement de Fr. 599'000,- en complément au rapport-préavis No 31/2005 et au préavis No 28/2006, pour couvrir les frais liés à la requalification de l'espace public de la rue du Pont, des rues de la Gare et Industrielle (partiellement), la rénovation des infrastructures souterraines des collecteurs, de l'éclairage public, des services industriels et l'aménagement d'une place de stationnement à la ruelle de la Baye (02/2010)**

La parole n'est pas demandée.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence SOC : M. Olivier Gfeller ;

Membres : MM. Christian Becherraz, Ahmad Jahangiri, Lionel Winkler, Jean-Marc Forclaz, Joseph Filippone, Olivier Blanc, Alexandre Staeger, Franco Meichtry.

## 9. DEVELOPPEMENT DE LA MOTION ET DES POSTULATS SUIVANTS :

**9.1. motion de M. Domenico Silleri à *considérer comme un postulat* demandant à la Municipalité d'introduire la gratuité des transports VMCV aux retraité(e)s AVS habitant la Commune de Montreux**

M. Domenico Silleri donne lecture de sa motion :

« Je pense à cette proposition depuis environ deux ans, mais entre temps notre Conseil s'est penché sur une proposition de gratuité généralisée et sur des propositions d'aides ponctuelles.

J'ai donc gardé mon idée à l'esprit mais il me semble qu'il est désormais temps de nous pencher sur la gratuité des transports pour nos retraités.

Cette mesure présente un grand nombre d'avantages. Permettez-moi de les exposer brièvement.

Les rentiers ont derrière eux un long parcours professionnel. Ne pensez-vous pas que nous pourrions marquer notre respect pour eux et leur engagement au service de la communauté en leur permettant de se déplacer gratuitement ?

Actuellement, une polémique récurrente concernant une limite d'âge pour les conducteurs âgés remplit les pages des journaux.

Ne pensez-vous pas que, avant d'envisager des mesures d'interdictions, encourager l'utilisation des transports publics serait plus constructif ? La gratuité pour les retraités de Montreux constituerait une mesure d'incitation et de prévention idéale.

Enfin, cette mesure pousserait les retraités qui manquent de moyens et s'isolent de ce fait à sortir de chez eux.



Ne pensez-vous pas qu'avec les déplacements facilités ces personnes continueront de s'impliquer fortement dans la vie communautaire mettant ainsi à disposition leur temps et leur grande expérience ?

Comme décideurs, c'est à nous qu'incombe la responsabilité de donner aux gens les moyens de connaître une retraite harmonieuse.

Conscient qu'un tel projet nécessite dialogue et concertation, je demande qu'une commission étudie la question. »

Cette motion sera transmise à une commission lors de notre prochaine séance.

**9.2. postulat de Mme Alain Imhof demandant de renseigner le Conseil communal sur les mesures permettant de garantir à la population l'utilisation de la piscine du Casino, au vu notamment de la participation importante de la Commune au capital de la société exploitant le Casino**

M. Alain Imhof donne lecture de son postulat :

« Depuis la réouverture du casino suite à la décision de Conseil fédéral d'accorder une licence pour les grands jeux à Montreux, cet établissement a connu une croissance de son chiffre d'affaire qui a fait de lui le No 1 de Suisse.

Parallèlement, à la lecture des journaux, tout un chacun a pu prendre connaissance de la politique de dons généreuse qui a accompagné les résultats des années antérieures.

Dans le même temps, pour faire face à l'afflux de la clientèle, la société exploitante a déposé un permis de construire visant, dans un premier temps, la démolition de la piscine, laquelle postulait le maintien de son exploitation.

Pour mémoire, il convient de mettre en évidence que c'est la seule piscine au centre de Montreux et qu'elle a accueilli, pendant des dizaines d'années, des touristes mais aussi nombre de Montreusiens attachés au lieu. Enfin, durant les premières années du Festival de Jazz, la piscine avait abrité nombre de concerts et contribué à faire, du Montreux Jazz Festival, un événement à l'atmosphère unique.

Si cette piscine n'a pas été démolie, son exploitation future n'est pour autant pas garantie. Dans ces conditions, mon postulat vise à encourager la Municipalité à entreprendre toute démarche auprès du groupe Barrière, actionnaire majoritaire, afin qu'il intègre, dans sa stratégie de développement local, le maintien de la piscine, un équipement que je qualifie d'essentiel dans l'offre d'infrastructures faites au profit du tourisme à Montreux.

Ainsi, par son histoire, il m'apparaît comme une évidence que cette piscine, tout comme d'ailleurs le casino lui-même, appartient au patrimoine montreusien et que cela justifie pleinement une intervention des autorités communales en faveur de son maintien.

Afin de favoriser le succès de son exploitation, je pense qu'il serait judicieux de proposer, outre des prix d'entrée attractifs, des offres de petite restauration, voire des animations ponctuelles. Des horaires suffisamment étendus devraient

également permettre une fréquentation soutenue. Enfin pour permettre le financement de l'exploitation de cette piscine, je pourrais comprendre que l'ensemble des partenaires touristiques concernés soient sollicités par le casino.

En conclusion, même si j'ai le sentiment que les renseignements que je demande à la Municipalité ne nécessitent pas une longue réflexion de la part de notre Conseil, je demande que ce postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport. »

Ce postulat sera transmis à une commission lors de notre prochaine séance.

## **10. DEVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE**

### **10.1. réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Patrick Aubort concernant l'enseignement de la natation à Montreux**

M. Patrick Aubort remercie tout d'abord la Municipalité d'avoir pris la peine de lire le dossier déposé au printemps 2009. Ensuite, remerciements également pour deux décisions qu'elle a prises :

- Stabiliser l'école de natation pendant l'année scolaire
- Développer l'école de natation durant les vacances scolaires.

Toutefois, M. Aubort s'étonne de certains propos, complètement hors sujet, tenus dans cette réponse municipale. Propos qui pourraient discréditer ce club auprès du Conseil communal et de la presse.

Appuyée par son schéma arbitraire, la Municipalité insinue que le club désire le monopole des activités aquatiques. Dans l'interpellation et dans le dossier, la demande qui a été faite ne concerne que l'enseignement de la natation. Il n'a jamais été question d'aquafit, d'aquagym ni de triathlon. Quels sont donc les fondements d'une telle affirmation ?

La Municipalité prétend que le club est privilégié avec des arguments chiffrés compliqués. Une chose est certaine : entre 1999 et 2009, le club a versé près de Fr. 100'000.— au dicastère des domaines et bâtiments pour avoir le droit d'accéder à la piscine.

Le subside obtenu en contre-partie depuis deux ans seulement est de Fr. 16'500.— . Si les affirmations municipales de gratuité étaient exactes, la Commune devrait encore Fr. 83'500.— de subside au club. D'autre part les subsides communaux et intercommunaux ne couvrent que les 15% du budget de fonctionnement du club.

Quel est donc ce déferlement d'informations volontairement incomplètes et erronées ? N'est-il pas de discréditer ceux qui défendent les activités en faveur de la jeunesse ? Ne profite-t-il pas à ceux qui désirent instaurer des activités commerciales dans des installations financées par le contribuable ?

Et que dire de l'image que projette le panneau de signalisation du parking de la piscine où les informations concernant les deux associations montreusiennes ont volontairement été oubliées.

Toute cette campagne reflète les difficultés réelles avec lesquelles des responsables sportifs dynamiques doivent compter s'ils veulent développer leurs activités.

M. Aubort est persuadé que le délégué aux sports saura remédier à ce déficit de communication et optimiser l'accès des infrastructures aux associations. C'est par cette dernière petite note d'espoir que M. Aubort conclut son intervention.

M. Pierre Salvi, Syndic, ne peut laisser passer les propos de M. Aubort, ancien président du club. En terme de déficit de communication, M. le Syndic peut dire à M. Aubort qu'il a fait un magnifique autogoal. En effet, s'il pense que c'est en agressant la Municipalité et les contribuables qui paient plus de Fr. 800'000.— par année pour cet équipement, qui a un usage tout à fait favorable, M. Aubort est dans la méprise la plus complète.

M. le Syndic tient à prendre toute distance avec de tels propos et à saluer toutes celles et ceux, membres de diverses associations, qui prennent part à la formation des jeunes et des adultes pour l'enseignement de la natation, sans oublier la société de sauvetage.

M. Alain Melly remercie la Municipalité pour cette réponse. Par contre, il y a relevé quelques inexactitudes et désire apporter quelques compléments d'information.

Au second paragraphe des généralités, ce sont bien les exigences minimales (et non maximales) qui sont de 40 périodes. De plus tous les élèves ne peuvent obtenir le brevet mentionné mais ils suivent tous ce test et les parents sont ensuite informés du niveau d'aptitudes de leur enfant. Concernant la page suivante et les activités de la piscine, il n'y a aucune mention des cours de sport scolaire facultatif qui représentent tout de même cinq cours d'une heure par semaine, à raison de trente heures par année et ils sont suivis par une centaine d'élèves. Ces cours sont subsidiés moitié par la commune et moitié par le canton.

M. le Président rappelle à M. Melly qu'il ne doit pas oublier de déclarer ses intérêts en tant que maître d'éducation physique dans les écoles publiques.

## **10.2. réponse à l'interpellation de M. Olivier Gfeller remise lors de notre dernière séance**

M. Olivier Gfeller tient à saluer cette réponse. Notre exécutif nous fait part de son indignation quant aux conditions dans lesquelles certains biens sont produits et de sa volonté de mettre en place quelques mesures permettant de mener une politique d'achat équitable.

M. Gfeller pense que l'ensemble du Conseil partage cette préoccupation et c'est pourquoi il propose la résolution suivante : « Le Conseil communal soutient la Municipalité dans sa politique de mise en place de procédures permettant de mener une politique d'achats de biens produits dans des conditions équitables. » (art. 82 RCcom)

La parole n'est pas demandée.

M. le Président soumet cette résolution au vote.

**Le Conseil accepte la résolution de M. Gfeller à une évidente majorité.**

### **10.3. réponse à l'interpellation de M. Patrick Aubort concernant l'ensemble des travaux attribués aux entreprises et aux sociétés reçue également lors de notre dernière séance**

M. Patrick Aubort remercie la Municipalité pour le travail très fouillé qui a été fourni dans le cadre de cette réponse. C'est un excellent outil indicatif pour les membres du Conseil, les contribuables montreusiens et l'économie régionale.

M. Aubort regrette toutefois que la Municipalité n'ait pu répondre à sa demande quant à l'analyse dans le temps des différentes proportions. Ces observations permettraient aux entreprises régionales qui n'ont pas encore accès au marché communal d'essayer d'améliorer leur compétitivité.

### **10.4. réponse à l'interpellation de M. Domenico Silleri concernant l'avenue de Belmont 31**

M. Domenico Silleri remercie la Municipalité de sa réponse. Il désire toutefois revenir sur quelques points car malgré toutes les restrictions, un propriétaire s'est octroyé des droits sur le domaine public. M. Silleri se demande alors qui devrait donc faire respecter la loi ? Dès lors, M. Silleri dépose la résolution suivante :

Le Conseil communal invite la Municipalité à tout mettre en œuvre pour que l'entier de l'espace public soit rétabli devant le No 31 de l'avenue Belmont.

La discussion est ouverte.

M. Christian Neukomm, Conseiller municipal, tient à rappeler que l'étude en droit à été faite par un avocat mandaté par la Municipalité. Les conclusions de cette étude sont relativement claires. La Municipalité ne remet pas en cause les remarques de M. Silleri quant au mode de faire pratiqué à l'époque pour ces transactions et elle ne peut qu'en prendre acte.

Il faut tout de même constater que la Municipalité a réussi, suite aux discussions avec les propriétaires de la PPE, d'obtenir un passage minimum de 1,50 mètre ce qui ne gêne en rien le passage des piétons.

M. Neukomm rappelle tout de même que ces courettes sont sur le domaine public depuis 8 ans et que, dans ce genre de proposition, il y a des questions de proportionnalité qui rentrent en ligne de compte. Se lancer dans un procès pour essayer de recouvrir ou de faire éliminer ces courettes serait long, ardu, cher et à l'avis de M. Neukomm contre-productif.

La Municipalité propose donc de ne pas entrer en matière sur cette résolution et de tirer un trait sur cette malheureuse affaire, tout en rappelant qu'au niveau public, les voies d'accès sont tout à fait correctes.

M. Olivier Gfeller estime qu'il y a avant tout une question de principe. On se trouve devant quelqu'un qui a profité de la situation et qui s'est installé sur le domaine public. D'une certaine façon, il a donc spolié les citoyens.

Devant cette situation de faits, la réaction de l'époque a été faible voire inadaptée. Cela peut créer un précédent car si l'on a abusé les élus, transgressé certaines règles, la situation demeure.

M. Gfeller peut saluer la Municipalité de tenter de négocier pour réduire l'ampleur des dégâts. Par contre, les membres du Conseil communal ne peuvent rester passifs face à une telle situation car il en va du respect du bien public.

Dès lors, M. Gfeller demande au Conseil d'accepter cette résolution et à la Municipalité de tout faire pour récupérer le passage à cet endroit.

M. le Président rappelle qu'une résolution ne doit pas contenir d'injonction ce qui est limite dans le libellé de M. Silléri.

M. Michel Bongard passe depuis sept ans à cet endroit en constatant l'incongruité absolue de ce débordement de la propriété sur le domaine public. La loi n'a pas été correctement appliquée donc face à ce constat, au Conseil de revenir sur cette situation qui est illégale et à suivre la résolution proposée en remplaçant « invite » par « souhaite ».

La parole n'est plus demandée.

M. le Président soumet la résolution de M. Silléri au vote.

**Le Conseil accepte la résolution Silléri avec quelques avis contraires et de nombreuses abstentions.**

#### **10.4. interpellation de Mme Prisca Gaillet concernant le personnel du chalet « Les Esserts » à Leysin**

Mme Prisca Gaillet donne lecture de son interpellation :

« Lors des camps de ski organisés par l'Etablissement secondaire de Montreux-Ouest, j'ai eu l'occasion de revisiter le chalet des Esserts et d'y admirer les travaux de rénovation qui y ont été entrepris. J'en félicite notre Municipalité.

En discutant avec le moniteur principal de l'école à la montagne j'ai appris, à ma grande surprise, que ce dernier, ainsi que le moniteur adjoint et le cuisinier ne possédaient pas leur propre chambre, qu'ils devaient même parfois, en cours de saison, changer de chambre selon l'organisation spécifique aux classes qui occupent le chalet.

Selon mes informations, le personnel permanent de l'école à la montagne et des camps secondaires est engagé pour environ 25 semaines par année et ne reste que rarement plus d'une année ou deux.

Afin de fidéliser ces moniteurs et rendre leur engagement plus attractif, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. Est-il envisageable de leur fournir une chambre indépendante avec sanitaires, voir un studio pour toute la durée du contrat, week-end compris ? Ceci représente à mes yeux, un confort adapté aux standards actuels !

2. A-t-on approché d'autres institutions et organisations (camps d'été, Animation Jeunesse, Passeport vacances, sports facultatifs, etc.) ou éventuellement envisagé d'autres fonctions auprès de la commune afin d'essayer d'augmenter le taux d'activité du moniteur de l'école à la montagne rendant ainsi cette fonction plus attirante ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour sa réponse écrite. »

M. Jacques Delaporte, Conseiller municipal, informe que la Municipalité répondra par écrit comme demandé par Mme l'interpellatrice.

#### **10.5. interpellation de Mme Prisca Gaillet intitulée : « Fermeture prochaine de la gare de Caux, une mauvaise idée ! »**

Mme Prisca Gaillet donne lecture de son interpellation :

« J'ai malheureusement appris la fermeture prochaine de la gare de Caux (avril 2010). Une nouvelle fois, des décisions strictement économiques péjorent le service public. Entre la poste et les transports publics, les prestations offertes à la population et à nos touristes s'amenuisent de jour en jour.

En ce qui concerne la gare de Caux, je m'étonne que le GoldenPass souhaite fermer une gare qui engrange près de CHF 300'000.- par année. Au-delà des chiffres, c'est un service à la clientèle apprécié qui risque de disparaître. Je pense notamment aux clients du SHMS, aux 2000 clients d'initiatives et changement, aux nombreux touristes, aux skieuses et skieurs et, bien entendu, aux habitantes et habitants de Caux. De nombreux services sont effectués à la gare de Caux : envoi des valises, billets internationaux, renseignements sur les horaires, les balades à faire, la météo, convaincre les gens que l'excursion aux Rochers de Naye vaut le prix demandé, etc.

Je pense que la commune de Montreux a tout à perdre de voir ce service disparaître et je pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité est-elle au courant de la fermeture de la gare de Caux ? Si oui, quelle est sa position ? A-t-elle pu participer au processus de décision ?
2. Le cas échéant, la Municipalité a-t-elle étudié des alternatives sérieuses pour garantir un service à la hauteur des attentes des touristes, des étudiants et des habitants de Caux ?
3. La Municipalité est-elle consciente que la population de Caux et Glion perd progressivement tous leurs services publics ? Qu'entend-t-elle faire pour inverser cette tendance négative ?

Dans l'attente de vos réponses, je vous remercie pour votre attention. »

M. Jacques Delaporte, Conseiller municipal, répond qu'officiellement la Municipalité est au courant de rien. Elle a appris cette fermeture officieusement et a demandé des informations auprès de la Direction concernée. M. Delaporte siège en tant que délégué municipal au Conseil d'administration du MVR et il relève que ce dernier n'a pas été informé de cette décision.

La Municipalité partage pour l'essentiel l'analyse et les réflexions faites par Mme Gaillet. Dans l'état actuel, elle recherche des informations mais elle ne peut que regretter cette décision. Elle fera tout son possible pour changer le cours des choses car la Municipalité est attachée à un service de qualité dans les villages de notre Commune. Manifestement la Gare de Caux répond à un service public tant pour la population locale que pour les touristes qui veulent notamment se rendre aux Rochers-de-Naye et qu'elle influence de manière marquée le chiffre d'affaires du MVR.

M. Delaporte considère avoir ainsi répondu à cette interpellation.

#### **10.6. interpellation de Jacqueline Pellet intitulée « Hôtel de ville : de l'arlésienne à l'évidence... montreusienne »**

Mme Jacqueline Pellet donne lecture de son interpellation :

« A l'origine, c'était un personnage d'une nouvelle d'Alphonse Daudet, un personnage dont tout le monde parlait mais qui n'apparaissait pas dans l'histoire. Aujourd'hui, le terme « arlésienne », puisque c'est de cela qu'il s'agit, est entré dans le langage courant. C'est une personne ou une chose dont on parle beaucoup mais qu'on ne voit jamais.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que notre hôtel de ville ressemble furieusement à l'arlésienne : le conseil en parle, les médias et les citoyens-ne-s aussi, mais on ne voit rien venir de la Municipalité.

Le postulat Gétaz, indépendamment de son échec. lors de notre dernière séance, est encore une illustration de ce que j'appellerai une non communication municipale sur le sujet.

A contrario, une « évidence », c'est quelque chose qu'on voit tout le temps et dont on n'a pas besoin de parler parce qu'il va de soi que tout le monde est renseigné.

Une évidence : un terme qui, visiblement, ne convient pas à notre hôtel de ville virtuel.

Alors, comment faire pour passer de l'arlésienne à l'évidence... montreusienne, celle qui renseignera et rassemblera des citoyens intéressés et actifs ?

Cette interpellation a pour objet de demander à la Municipalité de renseigner le Conseil et la population en répondant, tout d'abord à quelques questions :

- Quel est actuellement, l'état du dossier, dans les réflexions municipales ?
- Quelle(s) analyse(s) la municipalité a-t-elle faite(s) et quelle(s) leçon(s) a-t-elle tirée(s) de l'échec en votation populaire ?
- La Municipalité entend-elle relancer le même projet ou un autre, et dans quel délai ?
- Quelles sont les éventuelles modifications apportées au concept qui liait, dans le projet initial, le fonctionnement de l'administration communale et l'architecture du bâtiment ?
- Quels sont le ou les lieux d'implantation choisis par la Municipalité ?
- La Municipalité entend-elle envisager une démarche impliquant les citoyen-ne-s de la commune dans la relance, pour autant que relance il y ait ?
- Si oui, laquelle ?

Toutes ces questions méritent, selon moi, des réponses écrites, circonstanciées mais je ne suis pas opposée à ce que, ce soir même, s'il y a lieu, quelques éléments nous soient déjà apportés. »

M. Pierre Salvi, Syndic, précise que la Municipalité apportera donc des réponses écrites et circonstanciées.

A l'évidence, M. le Syndic tient à dire que la Municipalité n'a pas décidé d'enterrer le principe même d'un Hôtel de Ville, ni d'ailleurs la réforme de l'organisation de l'administration communale.

### **10.7. interpellation de M. Yann Krebs concernant un coup de pinceau pour la gare de Clarens**

M. Yann Krebs donne lecture de son interpellation :

« Les CFF ont décidé d'investir 340 millions de francs dans l'aménagement de 620 gares régionales suisses. Ce vaste projet doit se terminer d'ici 2015.

Ces travaux de rénovation s'articulent autour de trois mots clés :

Luminosité – sécurité – confort

Trois mots clés qui, aujourd'hui, ne correspondent pas du tout à la situation de la gare de Clarens. La salle d'attente sur le quai 1 est presque constamment fermée, l'abri sur le quai 2 ressemble à un bunker, les quais sont mal éclairés la nuit, il n'y a pas assez de places de parc pour les deux roues et je ne vous parle même pas du passage sous-voies...

Le projet des CFF vise donc à redonner une impression de confort et de sécurité par la mise en place de :

- Tableau d'affichage comportant toutes les informations pour les voyageurs.
- Stèle lumineuse comme nouveau symbole d'identification.



- Salle d'attente et installations de protection contre les intempéries.
- Abris à vélos modernes.
- Nouvel éclairage pour une meilleure sécurité.
- Accès accueillant à la gare.

Vous pouvez prendre l'exemple de la gare de Burier récemment rénovée.

En pleine réflexion sur l'aménagement des espaces publics à Clarens dans le cadre du projet CLARENSemble, n'est-il pas temps de redonner un peu de fraîcheur à cet emplacement stratégique ?

Bien que je sache que ce territoire n'est pas communal mais propriété des CFF, je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Il y a-t-il un projet de réaménagement du quartier de la gare à Clarens ? Respectivement, cette dernière fait-elle partie des 620 gares retenues par les CFF dans le cadre de ce projet de rénovation ?
- Si non, quelles démarches la Municipalité peut-elle entreprendre afin d'approcher les CFF pour les inciter à rendre à la gare de Clarens un aspect plus accueillant ?

D'avance, je remercie la Municipalité de ses réponses. »

M. Christian Neukomm, Conseiller municipal, informe que la Municipalité répondra par écrit.

### **10.8. interpellation de M. Salvatore Giannone au sujet de la salle de gymnastique de Chernex**

M. Salvatore Giannone donne lecture de son interpellation :

« Suite à la dernière fête de gymnastique qui s'est déroulée à Chernex en décembre dernier lors d'un spectacle organisé par la Gym de Montreux et celle de Chernex, je me suis fait interpellé au sujet de la salle.

La personne qui m'a interpellé faisant partie du comité, m'a demandé s'il y avait des travaux prévus pour rendre cette salle plus facile d'utilisation. Car chaque fois qu'il y a une manifestation, le personnel qui s'occupe des installations doit faire preuve d'imagination pour arriver à faire fonctionner l'éclairage, la sono, les frigos et autres appareils nécessaires au bon fonctionnement d'un événement.

En effet, il m'a montré certaines des fantaisies qu'ils avaient à mettre en place pour le son par exemple, je vous assure que cela fait sourire.

La question est de savoir s'il y a quelque chose de prévu pour cette salle pour la rendre mieux appropriée à des manifestations.

D'avance, je remercie la Municipalité pour sa réponse. »

M. Jacques Delaporte, Conseiller municipal, rappelle tout d'abord que la salle de gym de Chernex a subi une rénovation importante suite à une décision du Conseil il y a environ 5 ans. Aucune demande particulière n'est parvenue en Municipalité. M. Delaporte va prendre contact avec les organisateurs de ces manifestations afin de procéder aux améliorations nécessaires.

**10.9. interpellation de M. Michel Bongard au sujet de la demande de permis de construire déposée par la Commune de Montreux, Service des travaux, pour la création d'un bâtiment d'accueil pour les voiles latines au lieu-dit Quai de Vernex – Quai Jean-Jacques Rousseau**

M. Michel Bongard donne lecture de son interpellation :

« Ce projet est à l'enquête publique jusqu'au 8 mars 2010. Je souhaite que la Municipalité nous renseigne sur ses intentions :

- Le projet prévoit-il la construction d'un ou de plusieurs pontons d'embarquement, si oui de quelle longueur et de quelle largeur ?
- Est-il prévu un stationnement des embarcations à demeure ?
- Pourquoi ne pas utiliser des infrastructures existantes tels que les pontons d'embarquement de la CGN de Montreux ou de Clarens ?
- La demande de permis de construire contenant une demande de dérogation au Plan d'extension cantonal No 93 du 24 novembre 1959, à quoi se rapporte ce plan et sur quoi porte la demande de dérogation ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses et j'espère qu'elle est en mesure de nous les fournir aujourd'hui vu que le délai de l'enquête publique est proche de son échéance. »

M. Christian Neukomm, Conseiller municipal, précise que l'enquête publique se termine le 4 mars 2010. Il répond ensuite aux différentes questions de la manière suivante :

- 1) Il s'agira d'un seul ponton d'une largeur approximative de 2,50 mètres pour une longueur d'environ 20 mètres.
- 2) Non, il n'est prévu aucune à demeure. Le principe étant que les galères amènent, chargent et embarquent sans rester à quai.
- 3) Les galères et les voiles latines se heurtent à des contraintes très fortes de la part de la CGN. Les voiles latines ne sont clairement pas les bienvenues sur le territoire de la CGN. Le but de ce débarcadère est de développer une offre touristique complémentaire et novatrice par rapport à celle de la CGN. Une exploitation indépendante est donc requise et nécessaire.
- 4) En ce qui concerne la demande de permis de construire et la demande de dérogation, M. Neukomm ne peut apporter que quelques éléments donc il invite M. Bongard à prendre directement contact avec le Service des travaux publics.

M. Neukomm espère avoir ainsi répondu à cette interpellation.

M. Michel Bongard remercie M. Neukomm pour ses réponses. Concernant la question de délai, M. Bongard a sorti le questionnaire de la CAMAC où le délai est au 8 mars 2010. Cette problématique suscite un certain nombre d'inquiétudes chez les Verts ainsi que des réticences entendues tant à Clarens qu'à Montreux. Il y a une grande préoccupation paysagère sur ce site de grande valeur.

M. Bongard rappelle que notre baie est une des plus belles de Suisse. Cette qualité est liée à l'étendue d'eau ouverte sur le large est encore peu encombrée. Il ne faut donc pas dénaturer ce paysage de qualité ni l'engorger d'installations portuaires. Les quais qui sont ouverts sur le lac permettent d'apprécier cette baie.

Heureusement, notre Conseil a annulé un projet de port qui devait s'installer devant le Centre des Congrès dans le cadre des travaux sur le PGA. M. Bongard trouve la position de la CGN vraiment étonnante et il sait, pour l'avoir déjà entendu, que cette compagnie est tout à fait réticente à partager ses installations mais il ne faut pas oublier que cette compagnie reçoit de larges subventions publiques pour entretenir son patrimoine et financer cette exploitation qui a quand même un but public. Si la CGN se targue d'être une œuvre touristique, elle devrait aussi prévoir que d'autres offres puissent utiliser ses infrastructures que les pouvoirs publics financent directement ou indirectement.

En conclusion, nous nous retrouvons dans une situation où une fois encore nous voulons faire du tout partout alors qu'à Montreux nous avons une typicité qui ne devrait pas être altérée par un tel projet.

#### **10.10. interpellation de M. Alain Borlat sur les giratoires de Chailly**

M. Alain Borlat donne lecture de son interpellation :

« Au mois de novembre 2006, j'interpellais la Municipalité sur les deux giratoires situés à la sortie de l'autoroute de Chailly. Depuis le dernier Conseil, nous savons qu'une grande entreprise montreuusienne prendra ses quartiers à la Foge, à proximité du giratoire aval.

Il devient donc, à mon sens, urgent que ces giratoires se réalisent !

Dans la réponse de la Municipalité, à ladite interpellation, il est mentionné entre autre, je cite : « à partir du mois d'avril 2007, mise à l'enquête publique selon la procédure OFROU, traitement des oppositions éventuelles, mise en soumission et adjudication. Les crédits de construction sont prévus par l'OFROU pour 2008 : »

Voici mes questions :

- 1) Quand sont prévus les travaux pour la réalisation de ces ouvrages ?
- 2) Pourquoi le projet a-t-il pris autant de retard ?
- 3) La Commune a-t-elle la possibilité de faire accélérer le mouvement ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses. »

M. Christian Neukomm, Conseiller municipal, répond comme suit aux différentes questions :

- 1) Le dossier est en cours de traitement à l'Office fédéral des routes. La planification est donc indépendante de la Commune. Les travaux devraient cependant débuter au printemps 2011 pour se terminer à la fin de la même année.
- 2) Les retards sont dus à la réorganisation entre le bureau des autoroutes et le Service des routes qui ont créé une branche qui s'appelle l' OFROU ayant déménagé à Estavayer avec un certain nombre de dossiers qui ont dû être redéveloppés au niveau conceptuel.
- 3) La Commune peut faire en sorte de développer un certain nombre de synergies dans le cadre du réaménagement de toute cette zone afin que les prestataires soient uniques dans le déroulement de ces chantiers.

#### **10.11. interpellation de M. Christophe Privet au sujet du « Dossier Annie Lafortune »**

M. Christophe Privet donne lecture de son interpellation :

« Lorsque j'ai commencé la politique, je m'étais promis de ne jamais intervenir dans des causes « individuelles ». La politique, selon mes critères, se doit d'être au service de l'ensemble de nos concitoyennes et concitoyens.

Malheureusement ces dernières semaines, je viens de « goûter » à l'adage qui dit : « Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis ». En conséquence je me suis convaincu, même si des fois on pourrait penser le contraire, que je ne suis pas un imbécile !

Il y a trois semaines, j'ai pris connaissance d'un article du 24 heures au sujet du renvoi d'une étrangère. Le titre m'a laissé songeur : « Expulsée au Québec six ans après avoir quitté son amie »

Mon dieu ! Une canadienne criminelle expulsée de notre pays ! En effet connaissant nos liens resserrés, tant de manières diplomatiques que commerciales avec le Canada, j'ai immédiatement imaginé que cette personne avait commis de « nombreuses infractions » pour mériter de se faire expulser de Suisse.

De plus, dans cette salle peu d'entre vous ignorent mes rapports étroits avec le Canada. Ce pays m'a toujours accueilli les bras grands ouverts, que ce soit à titre privé ou dans le cadre de mandats officiels. Je reste, aujourd'hui encore, impressionné par tant de sympathies et de disponibilités.

Voici donc la véritable histoire de cette Canadienne, Annie Lafortune, qui est présente parmi nous ce soir, malgré que ce soit aujourd'hui son anniversaire et qu'elle vient de passer la barre des 47 ans ! N.B (demande de se lever).

Annie est une authentique québécoise ! Il est vrai qu'aujourd'hui elle a un peu perdu de son accent, depuis le temps qu'elle est chez nous, mais par contre, elle n'a pas perdu certaines expressions natales que nous adorons tous entendre.

En 1998, dans le cadre de son travail de journaliste à Montréal, Annie est envoyée en Suisse pour y faire un reportage sur notre belle région. La Riviera fait rêver loin à la ronde !

Lors de cette mission, elle fait la connaissance d'une amie et, « coup de foudre », ces dernières ne peuvent plus se quitter. Suit une longue idylle de plusieurs années, ponctuées de trajets entre le Québec et la Riviera pour nos deux tourterelles.

En 2003, Annie prend la décision d'abandonner sa carrière de journaliste pour venir s'établir en Suisse, afin de vivre aux côtés de sa compagne. Sans problème les autorités accordent à Annie le permis d'établissement. Annie s'est tellement vite intégrée que deux semaines après son arrivée, elle commençait déjà à travailler au Casino Barrière de Montreux et ainsi gagner sa vie.

Malheureusement, au bout d'une année, et comme cela arrive souvent dans les couples, les deux amies décident ensemble de mettre un terme à leur relation. Annie, décide de se rapprocher de son lieu de travail et se rend, confiante, au contrôle des habitants de Montreux. Nous sommes en 2004.

On lui demande si elle vit toujours avec sa compagne. Elle explique sa séparation sans rien cacher à nos autorités communales. Par malheur, notre administration communale ne réagit pas et ne l'informe pas des risques qu'elle encourt dans sa situation. Ses permis sont renouvelés sans problème. C'est à cet instant, à la suite d'une erreur d'interprétation de nos services communaux, que les ennuis d'Annie vont commencer quelques années plus tard.

En aucun cas, ce soir, je ne souhaite jeter la pierre à notre service communal. J'ai toujours accepté que l'erreur soit « humaine ». Il est vrai que, dans une journée de travail, nos collaborateurs du service de la population rencontrent tellement de personnes de différentes nationalités qu'un incident administratif peut vite arriver. Et puis franchement qui n'a jamais fait, une fois ou l'autre, un impair dans une décision à prendre ?

Cependant, lorsque l'on commet une méprise, on se doit de la réparer ou du moins s'en excuser si cette dernière est reconnue. On verra, dans le cas d'Annie que cette erreur a été admise à plusieurs reprises par les différentes instances judiciaires.

Les années passent, Annie change de travail pour devenir l'assistante personnelle de M. Luc Plamondon, célèbre parolier que personnes n'ignore, et qui, comme Annie, s'est établi à Montreux.

On arrive en 2007, tout va pour le mieux, Annie travaille, a un appartement, adopte un chat, paye ses impôts, s'acquitte de l'ensemble de ses obligations légales.

Bref, c'est une personne qui respecte nos traditions et qui est parfaitement intégrée et extrêmement appréciée par son entourage professionnel et privé. Les enquêtes de Police n'ont rien à lui reprocher.

Annie déménage à la Tour-de-Peilz et, à cet instant, sa vie devient un cauchemar. Les autorités boélandes se rendent compte de l'erreur de la ville de Montreux et la signalent au service de la population du canton de Vaud. En été 2008, le couperet tombe. Un mois pour quitter le territoire. Salutations chez vous et bon retour !

Avocat, procédures judiciaires, rien n'y fait, bien que le tribunal administratif, le tribunal cantonal et encore le tribunal fédéral, reconnaissent l'erreur de Montreux. Annie a des permis légaux mais est une étrangère en situation irrégulière. Kafkaïen comme situation. Je relève aussi, et ceci m'a beaucoup attristé à la lecture du dossier d'Annie, qu'à aucun moment, et ce malgré ses demandes, le tribunal en charge de son dossier n'a souhaité l'entendre comme l'autorise la procédure. Le dossier d'Annie a été traité sous le N° PE2009.0132. Je rappelle que nous parlons d'un être humain et non d'un quelconque dossier de droit civil, concernant des demandes pécuniaires par exemple.

Toutes les démarches qui pouvaient être faites sur le plan judiciaire ont été entreprises et, à ce jour, plus grand-chose n'est à espérer de ce côté. Par contre différentes personnes ont trouvé cette décision injuste et demandent aujourd'hui au monde politique de « rectifier le tir » et de revoir l'ensemble du dossier d'Annie. Ceci est en notre pouvoir !

Aujourd'hui, Annie est assistante de Direction à l'Ecole Internationale de Champittet. Son employeur la décrit de la façon suivante : « Collaboratrice intègre, franche, disponible et sachant communiquer avec aisance, Madame la Fortune entretient d'excellents contacts avec ses collègues et supérieurs, ainsi qu'avec nos élèves et parents » et plus bas « Sur la base de son travail au sein de notre collège, nous espérons pouvoir compter sur elle dans le futur. En effet son enthousiasme, ses compétences et son bilinguisme nous sont nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du secrétariat et les responsabilités que nous lui confions. »

Annie est tellement appréciée qu'une pétition est lancée et recueillie en trois jours, plus de 250 signatures. Cette dernière a été transmise officiellement au Grand-Conseil et à M. Leuba. Son dossier va être, comme l'a confirmé par courrier le bureau du Grand-Conseil, traité par la commission des pétitions ces prochains jours.

250 signatures en trois jours ! Et ce n'est pas fini. Il y a deux semaines, sur FaceBook, un groupe d'amis a lancé une pétition avec le thème suivant : « Sauvez Annie » en expliquant son malheur. Et bien, en deux semaines, plus de 820 membres se sont inscrits et soutiennent Annie. Les commentaires laissés par certains sont durs envers nos autorités. On peut comprendre, lorsque l'on a connaissance du dossier, de l'impression d'injustice que ceci peut donner.

De plus, lundi, l'association des parents d'élèves de Champittet, qui n'ont été informés que ces derniers jours de la situation d'Annie (c'est dire si elle discrète), a décidé d'intervenir sous la forme d'un texte écrit par les enfants et adolescents de l'école. Je précise d'emblée, pour certains de mes collègues, que ceci a été réalisé en accord avec la Direction et se fait sous la supervision du corps enseignant. Voici ce texte : « Annie doit rester, nous les élèves de Champittet ne comprenons pas pourquoi elle doit partir, elle a toujours été là pour nous aider dans nos petits tracas quotidiens, son sourire et son accent chaleureux illumine le secrétariat. Nous ne comprenons pas pourquoi elle doit nous abandonner. Nous, nous voulons qu'elle reste ! » Actuellement l'ensemble des élèves s'organise pour soutenir ce texte.

Je suis personnellement touché au plus profond de moi. Mais surtout, je suis rassuré de constater que des citoyennes et citoyens réagissent et entreprennent de manière collective, ainsi qu'à l'aide de leurs enfants et adolescents, des démarches afin de remettre au cœur du problème, à nous les politiciens, la dure réalité que peuvent vivre certains étrangers très bien intégré à notre société.

Ceux à qui on dit, un beau matin:

Prenez votre valise, votre chat et vos 48 balais et retournez chez vous ... dans un délai d'un mois !

J'ai donc trois questions à poser à la Municipalité.

1. Comment la Municipalité explique-t-elle l'erreur de notre ville dans le traitement du dossier d'Annie ?
2. La Municipalité serait-elle prête à soutenir Annie devant les autorités cantonales pour éviter son expulsion à fin avril ?
3. La Municipalité envisage-t-elle de présenter à Annie des excuses, au nom de la Commune ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses et remercie aussi mes collègues pour la patience qu'ils ont eu à écouter ce long discours. »

M. Pierre Salvi, Syndic, ne pourra ce soir apporter des réponses précises sur le fond vu l'importance du dossier. Plus qu'un dossier, il s'agit de la situation d'une personne et de la mise en évidence d'une situation particulière comme on peut en trouver par millier en Suisse.

M. le Syndic relève, en page deux, que notre administration ne réagit pas à l'annonce qui a été faite et il est vrai que l'on peut regretter que l'absence d'information sur le risque encouru par le changement de situation personnelle ait pu entraîner le fait que cette personne ait vécu des années sans avoir connaissance de ces risques.

Le dossier semble être clôt du point de vue juridique et M. Salvi ne voit pas comment, sur la base de la connaissance qu'il a du dossier ce soir, ce que la Municipalité pourrait entreprendre. Elle examinera ce dossier avec toute l'attention qu'il mérite. La commune n'a pas la compétence en matière de décision car c'est Berne qui tranche.

La Municipalité répondra donc par écrit.

## **11. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU**

La parole est à qui veut la prendre.

M. Patrick Haari s'exprime en ces termes :

« C'est non sans une certaine amertume, mais pleinement responsable de mon acte que je vous annonce, ce soir, ma démission du Conseil communal avec effet immédiat.

Ce choix, qui n'a bien sûr pas été facile à faire, m'a été dicté pour les raisons suivantes :

En premier lieu,

Face à nos concitoyennes et concitoyens ; conformément à la Constitution de notre canton, ainsi qu'à la loi cantonale sur l'exercice des droits politiques, je suis conseiller communal « coopté », cela veut dire, que vous m'avez élu lorsque mon groupe politique m'a présenté par devant votre assemblée.

Formellement, je ne suis pas un élu du peuple, c'est la raison pour laquelle je passerai ma première épreuve électorale, lors des élections communales 2011 ; je l'espère, sous la même bannière, après avoir réglé principalement certains différends de doctrine politique au sein de ma formation et avec l'appui du comité cantonal.

Je ne me présenterai pas en tant qu'indépendant, car je suis un homme de droite appartenant à un courant politique qui défend les valeurs de la famille, le respect des institutions, des coutumes locales et nationales, mais avant tout prônant l'ouverture et la tolérance.

En deuxième lieu,

Le racisme, si l'on s'en tient stricto-sensu à la définition primaire, l'on doit évoquer la supériorité d'un groupe racial sur un autre.

Je vous laisse présager les conséquences d'une telle pensée et vous rappelle les dérives du totalitarisme du siècle passé.

Je combattrai toutes pensées politiques visant l'exclusion, comme la transgression des droits fondamentaux. Je m'opposerai et lutterai contre cette idéologie blochéenne, cette politique arrogante de la peur qui annihile toutes formes de pensées positives, ne proposent rien, mais stigmatisant les conflits sociaux sans pouvoir présenter de réelles solutions pour le bien commun.



Je militerai contre l'ignorance et la sottise et Dieu sait, si je l'ai vécu à maintes reprises au sein de mon groupe politique communal.

Sans charge officielle, je serai à nouveau libre au sein de mon parti dans le but de défendre les valeurs de la terre et de la famille. L'identité agrarienne est et restera la seule et unique composante de l'Union Démocratique du Centre Vaudoise.

En aparté,

Je me permets de soulever un point de vue qui m'a imposé mûres et maintes réflexions, à savoir le courrier rédigé par Monsieur le Syndic Pierre Salvi, sous l'impulsion officieuse d'un membre du groupe UDC de notre Conseil, au chef de service du SeCRU, en date du 23 septembre 2009 ; passant sur les détails, vous avez la possibilité de consulter cette missive, ainsi que la réponse y correspondant par l'intermédiaire de vos dossiers d'archives respectifs.

Comment, sans vouloir de façon trop formaliste défendre la séparation des pouvoirs au sens de l'art. 144 de la Cst. Féd., un homme politique, à fortiori un Syndic, peut accepter de rédiger un courrier demandant les possibilités de révocation d'un membre du corps législatif ? ...

Je trouve cela pour le moins irrespectueux à l'égard du Conseil communal, ainsi que de ses présidents de groupes.

Il aurait été correct que le Syndic Salvi renvoie tout simplement cette question au bureau du Conseil ou président du groupe parlementaire concerné.

Je veux croire que pour 2011, lors des prochaines élections communales, de nouvelles forces politiques puissent y voir le jour ; que nous puissions présenter à nos concitoyennes et concitoyens, de façon compétente et cohérente, motivés par la chose publique, un programme de travail pour la législature 2011 – 2016 dans le but que nos électrices et électeurs de toutes mouvances confondues puissent enfin se rendre aux urnes avec engagement.

Que Montreux puisse se séparer définitivement de ces personnes publiques qui, liées à des scandales politico-financiers, entachent l'image de notre commune.

Que la Perle du Léman puisse compter sur des personnes intègres, qualifiées ayant une vision politique saine et d'envergure. »

---

M. Yves Cornaro demande à la Commune s'il n'y aurait pas possibilité de rendre plus attractif les giratoires de la Saussaz.

---

Mme Jacqueline Pellet fait état d'une certaine colère. Il y a plus d'un an, sous la présidence de M. Salvatore Giannone, il a été décidé de mettre en place un groupe relatif à la communication du Conseil communal afin de pérenniser le site internet et de réfléchir à toutes les réflexions qui avaient été faites au sujet de la communication du Conseil.

Ce groupe s'est mis en place dans la foulée du préavis municipal concernant sa propre communication. Mme Bouquet faisait partie de ce groupe et chaque parti avait désigné des personnes pour en faire partie. Or cet état des lieux et ces propositions n'ont jamais été faites car le bureau n'a jamais convoqué ce groupe.

Mme Pellet s'est approchée à plusieurs reprises du Président du Conseil pour lui rappeler l'existence de ce groupe figurant par ailleurs dans un procès-verbal et rien ne s'est passé.

Or, aujourd'hui, on lit dans la presse 24H que le Conseil s'est réuni le 3 décembre et que les citoyens peuvent trouver l'ordre du jour sur le site internet. Or, le dernier ordre du jour figurant sur le site est celui d'octobre 2009. En plus de ça, dans « Vivre à Montreux » qui vient de sortir, on constate que si le citoyen veut se renseigner sur les travaux de notre Conseil, il doit appeler un No de téléphone au greffe.

Mme Pellet demande alors de qui se moque-t-on ? Est-ce que l'on arrivera enfin entre conseillers à trouver une solution pour dynamiser notre travail dans les règles de l'art, avec un groupe déjà constitué, instauré par le Président du Conseil, qui aura les moyens de siéger et qui fera des propositions.

Mme Pellet demande à chaque groupe politique de prendre ses responsabilités afin que ce groupe soit nommé lors de notre prochaine séance.

Mme Jocelyne Bouquet confirme que l'annonce parue dans 24 Heures de lundi dernier invitant le public à assister à notre séance de ce soir indique aux citoyens que l'ordre du jour se trouve sur le site : [www.conseilmontreux.ch](http://www.conseilmontreux.ch)

L'ordre du jour le plus récent que l'on peut trouver sur ce site est celui de la séance du 7 octobre 2009 et il a été mis sur le site le 8 décembre 2009, soit deux mois après la séance.

A la séance du 27 janvier 2010, M. Christophe Privet a déposé un postulat intitulé : **« pour une informatique performante, au service de notre administration et de nos concitoyens. »**

Dans son postulat il dit notamment ceci : *prenez exemple sur notre propre site web du Conseil, ce dernier n'a pas pu être mis à jour par le responsable depuis neuf mois à présent car les données nécessaires n'arrivent toujours pas à lui. Les e-mails de notre administration n'arrivent pas à envoyer plus de un méga de données. (un méga = 1'024 kb)*

Pour donner un ordre de grandeur, Mme Bouquet précise que le dernier ordre du jour qui a été mis sur notre site représente 56 kb, qu'un PV de notre conseil représente en gros entre 100 et 300 kb et que le plus gros préavis qu'elle a trouvé sur le site représentait 968 kb parce qu'il s'agissait d'un plan.

Le retard technique est une chose et il est possible que l'informatique communale souffre de multiples maux. Par contre ce retard technique n'explique pas à lui seul la non mise à jour du site du conseil.

Par exemple :

L'ordre du jour peut être envoyé pour être mis sur le site la semaine qui précède le conseil. Les préavis, les rapports, les PV peuvent aussi être envoyés. Quelques clics de souris supplémentaires pour répartir les documents sur quelques mails au lieu d'un seul, ce n'est pas si compliqué non plus.

Et à défaut de prouesses techniques, parfois un peu de bonne volonté et d'imagination suffisent. Je doute fort qu'au greffe personne n'ait accès à Internet. Une adresse e-mail gratuite sur Romandie.com vous offre une taille maximale des e-mails envoyés/reçus : 10 Mb (dont 7 Mb pour les pièces jointes et Gmail.com offre une capacité de pièces jointes entre 20 et 25 Mb.

De plus, il existe la possibilité de graver un CD avec tous les documents du conseil et de l'envoyer par la poste. J'aimerais connaître les raisons qui font que ce site n'est pas tenu à jour. Mme Bouquet espère que la commission nommée ce soir au point 3.3 se penchera sérieusement sur ce sujet aussi.

M. Alexandre Staeger remercie Mme Pellet et Bouquet pour leurs interventions. Il est effectivement urgent de trouver des solutions efficaces.

---

M. Alexandre Staeger avait interpellé la Municipalité en octobre dernier au sujet de la situation des Bosquets de Fontanivent, notamment quant à la possibilité d'annulation de la vente ainsi qu'à la validité de la décision de notre Conseil qui autorisait la vente. En outre, il attirait l'attention de la Municipalité et du Conseil sur l'existence du délai d'un an maximum dont dispose notre commune si elle souhaite faire annuler la vente.

Il est revenu à la charge, tout comme M. Gfeller – sans concertation d'ailleurs, en décembre dernier. Mais aujourd'hui, 3 mars, aucune réponse n'est venue éclairer ses ténèbres. Ce qui veut dire qu'il n'y en aura certainement pas avant le Conseil du mois d'avril.

C'est pourquoi il se permet de rappeler que l'art. 82 al. 3 RCom impose à la Municipalité de répondre à une interpellation lors de la séance qui suit celle de son développement. Si M. Staeger veut bien admettre, d'une part, que les questions qu'il a posées n'appelaient pas une réponse rédigée dans la hâte et nécessitaient des recherches approfondies, il a par contre plus de mal à comprendre pourquoi il faut près de six mois à la Municipalité pour lui répondre, alors que pour d'autres interpellations elles aussi jugées complexes par la Municipalité, le délai de réponse était plutôt de trois mois. Recueillir des avis auprès d'autres autorités ou auprès de juristes prend un certain temps, mais il s'imagine tout de même mal que cela prenne un semestre entier.

Il est évident que le fait de manifester sa légitime impatience – il rappelle qu’il y a un délai en jeu et qu’une fois ce délai passé, il ne sera plus possible de faire quoi que ce soit s’il est donné que la Commune souhaite et puisse invalider la vente – ne fera pas arriver la réponse plus vite. Néanmoins la Municipalité pourrait-elle nous renseigner, par le biais d’une communication même orale, au sujet de l’avancée de ses travaux de réponse à mon interpellation ?

La parole n’est plus demandée.

M. le Président rappelle que la séance du 19 juin 2010 se déroulera un samedi dans les hauts de notre Commune. Il prie Conseillères et Conseillers de réserver leur journée.

M. le Président lève la séance à 21 h. 30.

### **CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

Le Président :

La secrétaire :

Pierre-André SPAHN

Françoise JORDAN